

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PUBLIER

Du lundi 12 juin 2023 à 8h00 au lundi 17 juillet 2023 à 18h30

Par arrêté n° 2023-0198, le Maire de la commune de PUBLIER a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La modification n° 4 a notamment pour objets de créer deux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ; d'ajuster plusieurs points réglementaires ; de modifier légèrement le plan de zonage ; de créer un STECAL en zone agricole et de mettre à jour la liste des emplacements réservés.

L'enquête publique se déroulera du lundi 12 juin 2023 à 8h00 au lundi 17 juillet 2023 à 18h30, soit pendant 36 jours consécutifs. Monsieur Jean-Paul VESIN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- à la Mairie de Publier – Maison des Millefleurs – Place du 8 mai 1945 – 74500 PUBLIER, aux horaires suivants : le lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 et du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf jour férié ou jour de fermeture exceptionnelle), ainsi que pendant les permanences du commissaire-enquêteur précisées ci-dessous ;

- sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4696> ;

- depuis un poste informatique situé en Mairie de Publier.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de modification du PLU :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, à l'accueil de la mairie (Maison des Millefleurs) aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire-enquêteur;

- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4696> ;

- par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-4696@registre-dematerialise.fr

- par courrier postal au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : « *Monsieur le commissaire-enquêteur - projet de modification n°4 du PLU de Publier – Place du 8 mai 1945 – 74500 PUBLIER* ».

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 12 juin 2023 à 8h00 au lundi 17 juillet 2023 à 18h30, les observations et propositions du public transmises par courrier, ainsi que les observations écrites sur le registre ouvert en Mairie, seront consultables en mairie de Publier et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4696>. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/4696>), afin d'être visibles par tous.

Le commissaire-enquêteur tiendra des permanences à l'Espace des Châtaigniers (Salle n°3 - 54 rue des Châtaigniers – 74500 PUBLIER) pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 12 juin de 08h00 à 12h00
- Vendredi 23 juin de 13h30 à 17h00
- Jeudi 6 juillet de 08h00 à 12h00
- Lundi 17 juillet de 13h30 à 18h30

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente, Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire de PUBLIER, par l'intermédiaire du service de l'urbanisme. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° 2023-0198. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- au service de l'urbanisme de Publier aux jours et heures précisés ci-dessus (sur rendez-vous) ;

- en Préfecture de la Haute-Savoie à Annecy ;

- sur le site internet de la Ville de Publier : www.ville-publier.fr.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil municipal de la commune de PUBLIER se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 4 du PLU de Publier, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.